

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 51 Vœu relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à M. Nelson MANDELA.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que Nelson MANDELA, né le 18 juillet 1918, est devenu un symbole de la lutte pour l'égalité raciale au travers du combat commencé dès 1944 au sein du parti politique de l'ANC (Congrès national africain), contre la domination politique des Blancs et la ségrégation. Très vite considéré comme un terroriste et communiste, il est arrêté en 1962 et condamné à la prison et aux travaux forcés à perpétuité en juin 1964 pour sabotage et destruction de biens publics ;

Considérant qu'après sa libération en février 1990 après 27 ans en prison, il soutient la réconciliation nationale menée par le Président Frederik de KLERK, avec lequel il reçoit le prix Nobel de la paix en 1993 pour avoir conjointement et pacifiquement mis fin au régime d'Apartheid ;

Considérant qu'en 1994, il devient le premier Président noir en Afrique du Sud (1994-1999) et met en œuvre une politique de pardon pour garantir la paix et la réconciliation entre les Noirs et les Blancs. Il se retire de la vie politique à la fin de son mandat, tout en gardant une influence forte au sein de l'ANC et plus généralement dans son pays ;

Considérant son engagement indéfectible pendant plus de 70 ans pour la paix, l'égalité entre les hommes sans distinction de races et la démocratie qui fait de lui une figure emblématique et historique des droits de l'Homme dans le monde ;

Sur la proposition de M. Pierre SCHAPIRA, au nom de l'Exécutif municipal,

Emet le vœu :

- Que la dignité de Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris soit attribuée à M. Nelson MANDELA.

